

**RÉGION  
BOURGOGNE  
FRANCHE  
COMTÉ**

# **Budget primitif 2024**

*Ma Région | avancer, partager*



# SOMMAIRE

- 4 **Un budget 2024 responsable et ambitieux**
- 6 **Plan pluriannuel d'investissements (PPI) - 2024-2030**
- 8 **Evolution du règlement budgétaire et financier (RBF) et réouverture de règlements d'intervention**

## 10 **ÉCONOMIE - EMPLOI - FORMATION**

- 11 **Stratégie économique, emploi, économie sociale et solidaire**
- 12 **Agriculture, viticulture et agroalimentaire**
- 14 **Tourisme**
- 15 **Attractivité**
- 16 **Formation des demandeurs d'emploi et transition professionnelle**
- 17 **Formations sanitaires et sociales**
- 18 **Éducation**
- 19 **Apprentissage**
- 20 **Orientation tout au long de la vie**
- 21 **Enseignement supérieur - recherche**

## 22 **TRANSITIONS ÉCOLOGIQUE, ÉNERGÉTIQUE, ADAPTATION CLIMATIQUE, NUMÉRIQUE**

- 23 **Transition énergétique**
- 24 **Transition écologique**
- 25 **Forêt - bois**
- 26 **Montagne**
- 27 **Numérique**
- 28 **Mobilités et infrastructures**

## 29 **FRATERNITÉ - VIVRE ENSEMBLE**

- 30 **Aménagement du territoire (dont parcs)**
- 31 **Santé et alimentation**
- 32 **Culture et patrimoine**
- 33 **Sport**
- 34 **Jeunesse & vie associative**
- 35 **Action européenne et internationale**

## 36 **NOS RESSOURCES HUMAINES ET NOTRE EXPERTISE**

- 37 **Ressources humaines**
- 38 **Gestion financière**
- 39 **Communication et participation citoyenne**
- 40 **Modernisation des services régionaux**
- 41 **Évaluation des politiques publiques**
- 42 **Moyens généraux**  
**Systèmes d'information**
- 43 **Assemblée, documentation, courrier**
- 44 **Achats**
- 45 **Affaires juridiques et archives**
- 46 **Le conseil économique, social et environnemental régional**

# UN BUDGET 2024 RESPONSABLE & AMBITIEUX

## 1,85 Md€

**Le budget primitif 2024 s'élève à 1,856 milliard d'euros en crédits de paiement (mouvements réels hors gestion active de la dette).** Il intervient dans un contexte toujours complexifié par le choc énergétique et inflationniste qui a frappé notre pays l'an dernier. Une situation qui avait conduit la collectivité, en 2023, à faire le choix d'une année de transition, en suspendant un certain nombre d'interventions régionales en investissement afin d'évaluer au plus juste les marges de manœuvre de notre collectivité, et d'optimiser nos dépenses de fonctionnement, notamment le coût de notre convention TER. Ces efforts ont porté leur fruit, en premier lieu avec une économie considérable, d'une trentaine de millions d'euros par an, mais ils permettent également la mise en œuvre d'un Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) 2024-2030, doté de 2,3 milliards d'euros qui s'ajoutent aux 1,5 milliard d'euros déjà programmés et la réouverture d'un certain nombre de règlements d'intervention.

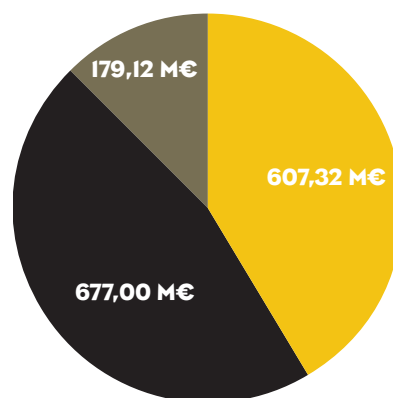
En investissement, le budget primitif pour 2024 reste marqué par un volume considérable en crédits de paiement, à hauteur de 615 millions d'euros hors dette. En fonctionnement, les dépenses sont maîtrisées à hauteur de 1,156 milliard d'euros. Ce budget maintient pour la collectivité toute sa capacité à agir en faveur du développement des territoires, en conformité avec les priorités de la stratégie de mandat. Il permettra en particulier de réactiver en 2024 l'essentiel des dispositifs en investissement qui avaient été gelés en 2023.

Ce budget primitif vise en particulier à mettre la Région en situation de répondre aux grands enjeux liés aux transitions écologiques et énergétiques et ce de manière croissante dans l'ensemble des politiques publiques mises en œuvre par la collectivité. L'accroissement de la prise en compte de l'éco-socio conditionnalité, tant dans le règlement budgétaire et financier que dans les règlements d'intervention, constitue un pilier essentiel de cette stratégie.

## BUDGET 2024 CONSACRÉ AUX POLITIQUES PUBLIQUES

(en crédits de paiement)

Plus de 1,4 milliard d'euros dédié au financement des politiques publiques, soit plus de 80 % du budget régional (hors dette)

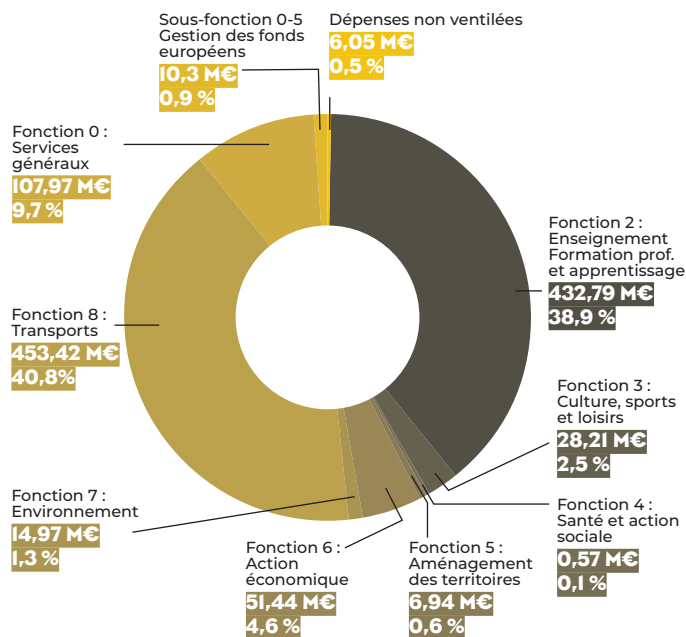


### CE BUDGET EST DONC À LA FOIS :

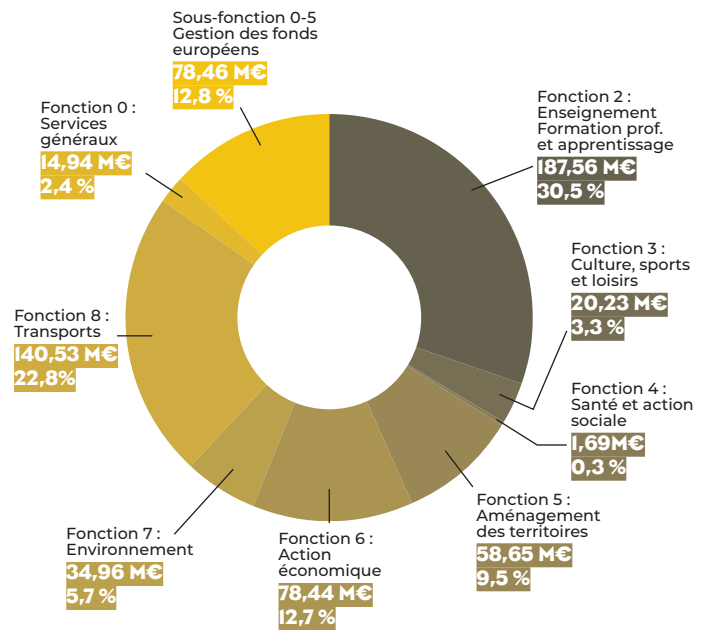
- Responsable
- Ambitieux

- AXE 1 : Économie - Emploi - Formation
- AXE 2 : Transition écologique, énergétique, adaptation climatique et numérique
- AXE 3 : Fraternité - Vivre ensemble

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



## DÉPENSES D'INVESTISSEMENT



## EN RECETTES

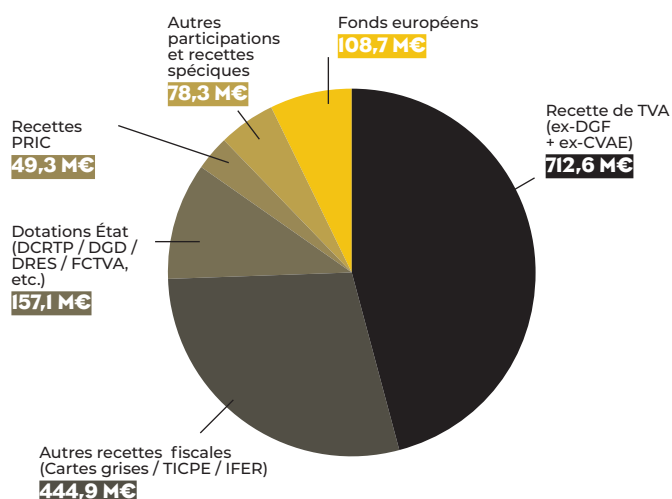
En 2024, les recettes régionales demeurent fragiles, difficilement prévisibles et étroitement liées à la situation économique. Les anticipations doivent en conséquence être réalisées avec prudence. Les régions disposent de peu de marges de manœuvre puisque la plupart des recettes sont soit figées (dotations de l'Etat), soit sont très dépendantes de la conjoncture (consommation, situation du marché automobile, ressources liées aux carburants).

**L'ensemble des recettes du budget primitif 2024 représente un montant total de 1,551 Md€** (hors emprunt et gestion active de la dette).

**Pour accompagner l'ambition de la Région de maintenir une réelle capacité d'investissement, la collectivité a recours aux seuls leviers possibles en matière de recettes que sont la taxe sur les « cartes grises »** (qui passera à 55 € par cheval fiscal à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024) **et les tarifs dans le secteur des mobilités** (TER et lignes régulières Mobigo).

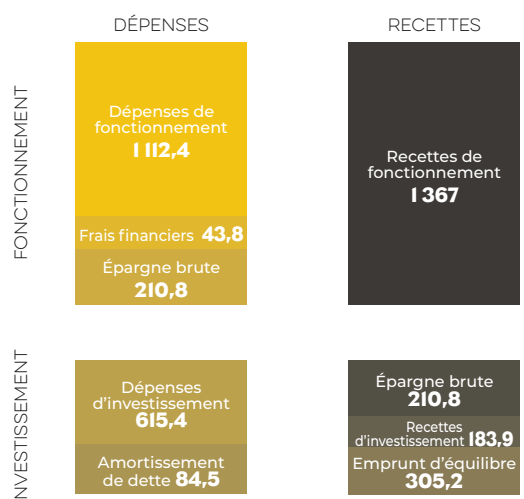
## RECETTES 1,551 MD€

(hors emprunt et gestion active de la dette)



## ÉQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF

UN BUDGET TOTAL DE 1 856,1 M€



# PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS (PPI) - 2024-2030

Dans un contexte fortement complexifié par les conséquences des crises internationales (hausse de l'inflation et hausse des taux d'intérêts), le Conseil régional fait le choix de doter la collectivité d'un plan pluriannuel d'investissement. Il vise à conserver un niveau d'investissements soutenu et compatible avec les capacités financières de la Région.

Le PPI a été approuvé par l'assemblée régionale réunie le 15 décembre 2023.

**Le budget 2024 constitue la première déclinaison du PPI.**

Le plan pluriannuel d'investissement (PPI) constitue un outil de pilotage et de programmation des investissements dans une démarche d'anticipation, de responsabilité et de transparence.

La structuration de notre PPI poursuit plusieurs objectifs :

- assurer la soutenabilité des engagements en matière d'investissements,
- développer la programmation et la priorisation des investissements,
- réaliser des arbitrages dans un contexte de contraintes budgétaires,
- renforcer nos outils de pilotage et d'évaluation.

Le plan pluriannuel d'investissement (PPI) pour la période 2024-2030 est doté

→ de **2,3 milliards d'euros de nouveaux investissements**, qui s'ajouteront au stock d'investissements déjà votés (1,5 milliard d'euros).

## LES OBJECTIFS DU PPI

Ce PPI répond à deux principaux objectifs :

- il est **responsable**, en ramenant et maintenant notre niveau d'investissement dans un cadre soutenable pour notre collectivité
- il est également **ambitieux**, pour être au rendez-vous des grands enjeux à venir :
  - L'enjeu des bifurcations écologiques et énergétiques, qui nécessite à tous les niveaux que des investissements considérables soient menés pour rendre notre territoire, nos lycées, nos mobilités... plus résilients face aux conséquences du dérèglement climatique, plus économes dans leur consommation de ressources et plus autonomes face aux aléas extérieurs
  - L'enjeu des grandes mutations économiques, industrielles et agricoles qui impactent notre territoire et nos filières
  - L'enjeu de l'équilibre des territoires pour poursuivre un soutien déterminé aux services à la population

## Présentation du PPI par politique publique

Thématiques du plan de mandat	Enveloppe globale 2024 - 2030 (enAP)
<b>AXE 1 - ECONOMIE, EMPLOI FORMATION</b>	<b>1 282 314 297</b>
Stratégie économique - Emploi - Economie sociale et solidaire	149 699 000
Agriculture, viticulture et agroalimentaire	68 780 497
Tourisme	48 000 000
Formations sanitaires et sociales	12 800 000
Patrimoine des lycées	697 117 000
Equipped des lycées	146 252 800
Apprentissage	72 100 000
Enseignement supérieur et recherche	87 565 000
<b>AXE 2 - TRANSITIONS ECOLOGIQUE, ENERGETIQUE, ADAPTATION CLIMATIQUE ET NUMERIQUE</b>	<b>798 054 103</b>
Environnement et transition énergétique	126 155 000
Forêt-Bois	16 294 241
Numérique	33 800 000
Mobilités	621 804 862
<b>AXE 3 - FRATERNITE, VIVRE ENSEMBLE</b>	<b>154 260 053</b>
Politiques territoriales	65 955 000
Santé	1 500 000
Culture et patrimoine	54 335 053
Sports	28 000 000
Vie associative	3 150 000
Action européenne et internationale	1 320 000
<b>LES RESSOURCES AU SERVICE DE L'ACTION REGIONALE</b>	<b>48 265 000</b>
Moyens de l'administration	47 215 000
Communication institutionnelle	450 000
Participation citoyenne	600 000
<b>POURSUITE DU PSN</b>	<b>60 000 000</b>
Poursuite du PSN 2028-2030	60 000 000
<b>Total</b>	<b>2 342 893 453</b>

# EVOLUTION DU RÈGLEMENT BUDGÉTAIRE ET FINANCIER (RBF) ET RÉOUVERTURE DE RÈGLEMENTS D'INTERVENTION

Dans le cadre de la mise en œuvre des politiques publiques, la collectivité procède à l'attribution d'aides régionales. L'attribution de ces aides est encadrée d'une part par le règlement budgétaire et financier (RBF) et d'autre part par des règlements d'intervention.

Le contexte inflationniste doublé du choc énergétique avait conduit la collectivité, en 2023, à faire le choix d'une année de transition, en suspendant un certain nombre d'interventions régionales en investissement afin d'évaluer au plus juste les marges de manœuvre, dans une logique de maîtrise et de régulation des investissements.

Ces efforts ayant porté leur fruit, et à la suite de l'adoption du PPI en décembre dernier, certains dispositifs ont vocation à être rétablis ou modifiés.

→ **À ce jour, 173 dispositifs sont actifs**

→ **13 nouveaux règlements d'intervention sont créés, dont 10 qui avaient été abrogés l'an dernier**

→ **7 nouveaux seront créés lors d'une prochaine assemblée plénière**, dont celui relatif au dispositif « Espaces Nouveaux Villages Innovants » (ENVI) qui a pour objectif de renforcer la cohésion territoriale et sociale dans ces espaces ruraux.

→ Ce processus se poursuivra au cours de l'année avec d'autres règlements d'intervention.

## Les principales évolutions à intégrer portent sur :

- La mise en place de critères d'éco-conditionnalité pour l'attribution et le versement des aides,
- Le renforcement du principe d'incitativité des aides qui vise à garantir que l'aide constitue une incitation déterminante et proportionnée à développer des activités ou des projets,
- Le renforcement des obligations en matière de communication et valorisation du financement régional,
- L'allongement du délai de réalisation des opérations d'investissement de 2 à 3 ans







**Économie**

**Emploi**

**Formation**

**607,3**  
**M€**

(données en crédits de paiement fonctionnement et investissement)

# STRATÉGIE ÉCONOMIQUE, EMPLOI, ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

L'année 2024 sera la seconde année de plein exercice de la nouvelle stratégie économique formalisée dans le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII). Cette stratégie économique régionale 2022-2028 « Avec les entreprises et les territoires, réussir les transitions et relever les défis de l'emploi » affirme que la priorité de la politique économique régionale de la Bourgogne-Franche-Comté est l'industrie. La réussite de notre industrie, en plus de facteurs intrinsèques comme l'innovation et le financement, passe également par une politique de formation ambitieuse et des territoires accueillants, bien dotés en économie de proximité.



BUDGET 2024  
**67,4 M€**

## LES PRIORITÉS POUR 2024

Dans un contexte économique de ralentissement, d'inflation encore haute mais maîtrisée, l'année 2024 sera marquée en plus de ces facteurs conjoncturels d'une transformation structurelle pour adapter en profondeur notre tissu productif aux objectifs de transition écologique et énergétique. La COP régionale qui se tiendra sur le premier semestre déterminera précisément quelles devront être les contributions à la réduction des gaz à effet de serre, et là où doit porter l'effort en termes d'investissement qui permettront de se passer d'énergies fossiles.

Cette transformation en profondeur de notre appareil productif constitue à la fois un risque et une opportunité. Un risque car cela entraîne des investissements massifs à financer et des transformations industrielles majeures, à l'instar de la disparition à moyen terme du moteur thermique pour les automobiles. Cependant à moyen terme ceci peut constituer des opportunités, par exemple de dynamiser le marché du BTP par l'isolation thermique des bâtiments tertiaires ou encore le développement de la filière hydrogène, qui constitue une solution technologique majeure pour décarboner les mobilités lourdes, et notamment les camions

## Des moyens permanents de la politique économique régionale au service de l'ingénierie financière

Les moyens d'action économique que la région Bourgogne-Franche-Comté propose aux entreprises sont constitués de flux budgétaires annuels, objets de ce rapport, mais également de stocks de fonds d'avances remboursables, de fonds de garanties, de fonds de capital-risque, de fonds de prêt d'honneur et enfin des prises de participation au capital de SEM de portage immobilier.

Cette ingénierie financière permet de conforter l'ensemble des ressources financières au-delà des aides directes en subventions et en avances remboursables, en consolidant les fonds propres (capital-risque, prêts d'honneur) et les dettes (avances remboursables, fonds de garanties) ou le recours à du tiers portage pour l'immobilier d'entreprise (SEM de portage immobilier et Batifranc).

# AGRICULTURE, VITICULTURE ET AGROALIMENTAIRE

**+ 49 M€ d'autorisations de programme et d'engagement au titre des contreparties du FEADER pour la période 2023-2027, dans le domaine agricole en faveur des investissements productifs dans les exploitations agricoles, de la dotation jeunes agriculteurs et de l'innovation et des transitions des exploitations.**

Dans un contexte de profondes mutations, la Région est engagée dans la promotion et l'accompagnement des actions permettant aux exploitations agricoles et viticoles de Bourgogne-Franche-Comté de s'adapter aux changements climatiques et d'innover pour une agriculture durable, juste et locale.

BUDGET 2024  
**23,16 M€**



## LES PRIORITÉS POUR 2024

- Piloter et instruire les aides Feader qui accompagnent les investissements dans les exploitations agricoles et l'installation des jeunes agriculteurs dans le cadre du plan stratégique national 2023-2027 de la politique agricole commune
- Poursuivre l'accompagnement des filières agricoles ayant à relever des défis d'adaptation importants (viande bovine, bio ...)
- Poursuivre les actions des filières engagées dans la lutte et/ou l'adaptation de l'agriculture et dans des pratiques agricoles innovantes, résilientes et vertueuses
- Favoriser la prise en compte de l'agriculture dans les projets de territoire et contribuer à un meilleur dialogue entre la profession agricole et les acteurs des territoires.



## LES PRIORITÉS POUR 2024

### **Contribuer au renouvellement des générations**

Face à une situation où 1 exploitant sur 2 a plus de 50 ans et où seuls 2 départs sur 3 sont remplacés, une dynamique nouvelle devra être promue. La Région engagera la réflexion et la concertation nécessaires pour faciliter l'accès au foncier pour les candidats à l'installation ne pouvant disposer de transmission « familiale ». L'agriculture régionale et toutes les activités qui en dépendent sont pourvoyeuses d'emplois locaux et de vie sur nos territoires, particulièrement ruraux. Le renouvellement des générations en agriculture comme le soutien à l'installation des jeunes agriculteurs, sont donc au cœur de l'action régionale.

### **Accompagner la transition écologique**

L'engagement de la Région pour accompagner les agriculteurs dans leur adaptation au changement climatique et au développement de nouvelles pratiques continuera à se traduire à travers ses différents dispositifs qu'ils prennent la forme d'appels ou projets, de règlements d'intervention adossés ou non au Feader. La Région poursuivra le financement des conseils individuels permettant d'accompagner les exploitations dans la transition écologique, et son action pour structurer la filière biologique de la production à la transformation afin de sécuriser les débouchés.

La nouvelle stratégie de mandat renforce l'action régionale en matière de transition écologique et climatique, en particulier via les démarches collectives des filières. L'objectif poursuivi vers l'évolution de systèmes de production et des territoires agricoles plus vertueux, plus efficaces et plus résilients.

### **Défendre la juste rémunération de nos agriculteurs**

Les outils d'accompagnement économique que la Région mettra en œuvre n'auront pas pour seul objectif une compétitivité accrue du secteur agricole. Les actions correspondantes devront contribuer à diversifier et améliorer les sources de revenus des agriculteurs et agricultrices, au sein de chaînes de valeurs mieux équilibrées.

La Région poursuivra à travers une dynamique d'appels à projet, à financer les actions initiées par les filières agricoles pour garantir la juste rémunération des agriculteurs. Les appels à projets permettent d'identifier les projets ayant un impact optimal sur l'économie des exploitations de la région.

Par ailleurs, la Région, en partenariat avec la profession agricole travaille en vue d'établir un cadre structurant en faveur de la filière viande bovine.

### **Mener une politique différenciée pour tenir compte des disparités régionales**

La diversité des territoires agricoles se traduit par des productions diversifiées adaptées à des conditions climatiques et liées leur environnement (sols, micro-climats...). Mais aujourd'hui, au-delà de ces déterminants, d'autres facteurs locaux ou spécifiques à chaque production influent sur le développement agricole. Les acteurs des territoires expriment eux-mêmes une volonté croissante de s'impliquer et cette expression va souvent au-delà de la seule question de l'alimentation de proximité. La politique agricole de la Région intègre cette réalité à travers ses différentes actions comme le financement des audits territoriaux.



# TOURISME

Les évolutions importantes du secteur touristique, les nouveaux enjeux environnementaux et socio-économiques, ainsi que les nouvelles pratiques et attentes des touristes et des habitants ont nécessité une adaptation de la stratégie touristique régionale.

L'année 2024 sera marquée par la mise en œuvre du nouveau schéma régional de développement du tourisme et des loisirs (SRDTL) 2023-2028. Il repose sur un positionnement nature renforcé et vise « un tourisme responsable qui cultive les identités, la nature et l'humain ». Il fait du tourisme responsable le fil rouge de l'action régionale.

Les actions de la politique touristique régionale consistent ainsi à poursuivre la promotion et le soutien des sites, des équipements et des activités existantes, compatibles avec un tourisme responsable, d'accueillir les visiteurs en tentant de ne pas hypothéquer les ressources naturelles, la biodiversité et les paysages et de réduire l'empreinte carbone et écologique globale de l'action touristique.



## LES PRIORITÉS POUR 2024

**Soutien à l'hôtellerie indépendante en milieu rural** et à la requalification des petits campings dont la pérennité est un élément essentiel du développement touristique de la région.

**Appel à projets en vue du développement touristique structurant des sites patrimoniaux régionaux :** Cette 5<sup>ème</sup> édition a pour objectifs de soutenir les projets d'investissements des sites patrimoniaux d'envergure ouverts au public, afin d'accroître la qualité de l'offre touristique, renforcer l'attractivité de la région, développer des flux de visiteurs nouveaux et générer des retombées économiques.

**Développement de l'attractivité touristique, par la promotion des destinations touristiques régionales :** la Région compte des éléments forts d'attractivité touristique avec trois marques, la Bourgogne, le Massif des Vosges et les Montagnes du Jura, qui font l'objet de contrats de destination, retenus au niveau national par Atout France. Le développement de la notoriété et de l'image touristique de la région sera poursuivi en partenariat avec le comité régional du tourisme (CRT).

**Mise en œuvre du dispositif en faveur du tourisme de savoir-faire,** dans le cadre d'une convention de partenariat avec l'Etat : ce dispositif a pour objectif de concrétiser les projets d'ouverture à la visite de TPE-PME sur des territoires aujourd'hui touristiquement peu fréquentés.



# ATTRACTIVITÉ

**En matière d'attractivité, la Région poursuivra en 2024 la promotion du positionnement stratégique de la Bourgogne-Franche-Comté comme « La région de référence autour du mode de vie sain et accessible ».**

Dans un contexte d'évolution sociétale (aspiration à un retour à la nature, développement du télétravail, relocalisation de l'économie...), la Bourgogne-Franche-Comté présente des caractéristiques intrinsèques concurrentielles (position géographique de carrefour, faible densité, patrimoine remarquable et préservé, environnement sain, ...) à faire connaître et à mieux exploiter pour doper le solde migratoire régional.

BUDGET 2024  
**0,97 M€**

## LES PRIORITÉS POUR 2024

Cette année 2024 est marquée par une évolution souhaitée par l'exécutif en faveur d'une politique d'accueil partenariale, dans le contexte annoncé par l'INSEE de déprise démographique importante et durable sur le périmètre régional.

La proposition opérationnelle issue d'une phase de dialogue avec les territoires infra régionaux s'articule autour d'une répartition des rôles à deux niveaux :

- **Une démarche de prospection résidentielle** conduite à l'échelle régionale, destinée à promouvoir la région et à capter des flux (prospects) pour les orienter vers les territoires d'accueil,
- **L'accompagnement à l'installation des prospects (potentiels habitants)** sur le plan local par un réseau d'accueil animé, organisé et qualifié (« plateformes » portée par des EPCI).

A travers le budget 2024, il est proposé d'appuyer cette politique par un certain nombre d'actions menées avec des partenaires tels que l'agence économique régionale (AER), la chambre de commerce et d'industrie régionale (CCIR) et le comité régional du tourisme (CRT), voire d'autres qu'il conviendra d'associer à l'engagement collectif régional autour de l'accueil de nouvelles populations.



# FORMATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI ET TRANSITION PROFESSIONNELLE

En matière de formation des demandeurs d'emploi, la Région s'engage de nouveau aux côtés de l'Etat, et en concertation avec tous les acteurs régionaux, dans la mise en œuvre et le déploiement d'un nouveau Pacte pour la formation 2024-2027.

Alors que l'intervention régionale en matière de soutien à la formation des actifs non-demandeurs d'emploi est essentiellement volontariste, la Région s'attachera en 2024 à mettre en œuvre une politique d'intervention régionale resserrée et modernisée autour du nouveau règlement d'intervention régional AREFE (Action Régionale pour la Formation dans les Entreprises) adopté en 2023. Cette intervention de la Région s'inscrit dans un contexte économique où les tensions autour des recrutements semblent s'inscrire dans la durée.

BUDGET 2024 **132,9 M€**

## LES PRIORITÉS POUR 2024

### Formation des demandeurs d'emploi

**Former les publics vulnérables** éloignés du marché du travail afin de les doter de qualifications et compétences qui favoriseront leur accès à l'emploi ;

**Répondre aux difficultés de recrutement** rencontrées dans des secteurs d'activités emblématiques de la région (construction, industries, service aux personnes, hôtellerie-restauration/tourisme, productions agricoles...);

**Poursuivre les innovations** : l'approche par blocs de compétences dans le BTP et l'Industrie, les plateformes de formation modulaires Services à la personne, les colorations sectorielles et/ou territoriales du DAQ, les parcours de formation sécurisés avec l'intérim.

### Transitions Professionnelles

**Sécurisation des parcours professionnels** : mobilisation du nouveau dispositif AREFE en lien avec les priorités de la SRDEII.

**Accompagnement du développement économique** : poursuivre l'effort de la Région en faveur de la formation des créateurs et repreneurs d'entreprises en déployant la nouvelle offre construite en 2023.

**Soutien aux transitions professionnelles** : dans le cadre de la réforme VAE déployée progressivement à partir de 2023, mobiliser l'action régionale d'information et de conseil en faveur de cette voie d'accès à la qualification basée sur l'expérience professionnelle tout en accompagnant le nouveau dispositif d'accompagnement voulu par l'Etat.

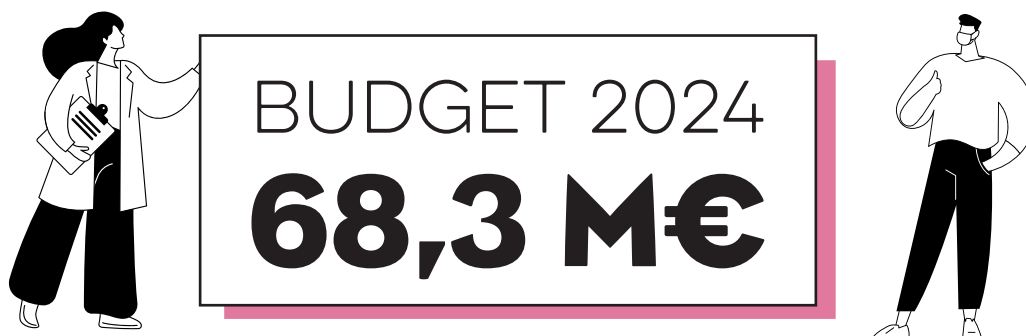


©Vincent Arbelet



# FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES

2024 est l'année de départ de la mise en œuvre du Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales (SRFSS), annexe du Contrat de Plan Régional de Développement de la Formation et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP) 2023-2028, dans un contexte de mutation impactée notamment par la crise sanitaire et les mesures du Ségur de la Santé, et avec un enjeu fort d'aménagement du territoire. En vertu de la compétence régionale sur l'organisation de l'offre de formations sanitaires et sociales, 4 ambitions sont proposées dans le SRFSS, afin de répondre aux besoins en emploi des professions de santé et dans l'intervention sociale sur les territoires de la Bourgogne-Franche-Comté.



## LES PRIORITÉS POUR 2024

### Gouvernance et observatoire sanitaire et social

Les réels besoins en matière de professionnels de santé et de l'intervention sociale seront identifiés, afin d'anticiper au mieux et de la manière la plus rationnelle possible l'action régionale. D'autre part, il s'agit de développer le dialogue avec les parties prenantes, afin de pouvoir définir des priorités, construire des réponses partagées et mettre en cohérence les diverses politiques publiques. C'est par ce biais que la Région pourra définir la carte des formations, ainsi que les effectifs en formation, répartir les quotas, et prioriser son action tout en la rendant plus lisible

### Attractivité des formations : informer et valoriser pour mieux orienter

C'est en lien étroit avec le Service Public Régional de l'Orientation Tout au Long de la Vie (SPRO TLV) que cette ambition sera déployée. Elle a

pour objectifs de rendre accessible des formations à des voies d'accès parfois complexes et par ailleurs très techniques, et faire découvrir au plus grand nombre à la fois les métiers et les formations, et développer l'interconnaissance des acteurs de l'orientation, des professionnels et des publics intéressés (jeunes et adultes), avec pour but d'augmenter les entrées en formation, en particulier sur les filières en tension, et de contribuer à diminuer les abandons et les décrochages.

### Sécurisation des parcours et développement de l'apprentissage

Le but poursuivi est que le plus grand nombre d'apprenants sortent diplômés, tout en garantissant une qualité de vie et d'apprentissage équitable et accessible au plus grand nombre, et pour une fidélisation sur le territoire régional. La qualité de vie est prise en compte en étant associée à la construction et à la mise en œuvre dès 2024 du Schéma Territorial de la Vie étudiante (STVE) porté par Université Bourgogne-Franche-Comté (UBFC), en proximité

étroite avec le CROUS BFC. La qualité de l'alternance représente également une priorité, par le maintien de terrains de stage diversifiés et par un accueil bienveillant sur les lieux de stages. La Région poursuivra en outre son soutien au développement de diverses filières du sanitaire et social par la voie de l'apprentissage.

### Innover et expérimenter

L'ambition de la Région consiste à accompagner les transitions numériques des établissements en matière de pratiques pédagogiques, de même qu'à développer l'universitarisation, voire l'intégration au sein de départements universitaires. Il s'agit, notamment en lien avec les universités de Bourgogne et de Franche-Comté et le conservatoire des arts et métiers (CNAM), de : développer de nouvelles filières (orthoptie, pédicure-podologue...), renforcer les liens pour ouvrir des cursus vers les niveaux master et doctorat pour les filières maïeutique, réadaptation-rééducation et sciences infirmiers, expérimenter de nouveaux parcours et de nouvelles modalités de formation.

# ÉDUCATION



BUDGET 2024  
**233 M€**

Par ses compétences, la Région contribue à la qualité du service public de l'éducation. Elle poursuit ses engagements pour les lycéens et l'ensemble de la communauté éducative avec une gestion appropriée au contexte budgétaire de la Région et aux enjeux sociétaux et écologiques. Ses interventions intégrant une recherche de sobriété et un accompagnement social portent sur quatre domaines clés : son patrimoine immobilier, le fonctionnement et les équipements, et ses infrastructures et activités liées au développement du numérique éducatif.

L'action régionale cherche à rendre adaptées les conditions d'apprentissage des 105 000 lycéennes et lycéens et d'activités de l'ensemble de la communauté éducative, en prenant en compte de multiples enjeux dont ceux de la transition écologique et numérique.

## LES PRIORITÉS POUR 2024

### Investir pour sécuriser l'accueil de tous les usagers, pour la sobriété énergétique et pour répondre aux besoins de formation

La Région gère un patrimoine des lycées composé de 129 établissements d'enseignement, 224 sites, 1400 bâtiments sur plus de 2 300 000 m<sup>2</sup>. Dans la gestion de son parc, la Région doit répondre à trois enjeux prioritaires :

- L'accueil des usagers en sécurité et dans des installations aux normes (de sécurité, d'hygiène, d'accessibilité...) en veillant à l'anticipation des risques ;
- La sobriété énergétique des bâtiments pour atteindre les objectifs de la loi ELAN, (c'est-à-dire une consommation inférieure de 30% à celle de 2012 d'ici 2030) en commençant par tout ce qui contribue à limiter les pertes sur la partie thermique -en passant par une rénovation des installations techniques et l'organisation du suivi de leur exploitation/maintenance- tout en analysant en parallèle la faisabilité d'une production de chaleur intégrant des énergies renouvelables ;
- L'adaptation des locaux et installations aux enseignements

dispensés, aux évolutions pédagogiques et aux effectifs à accueillir. Dimensionner le patrimoine au juste nécessaire permet de garantir la réponse optimale aux enjeux précédents.

L'investissement de la Région dans les lycées se focalise sur deux grandes priorités : la recherche d'économies d'énergie et la pérennité des bâtiments et installations.

Une large part du budget est consacrée à la maintenance courante des bâtiments, en intégrant les opérations de sécurisation et de câblage informatique. **A côté des travaux en cours, de nouvelles opérations sont mises à l'étude dans le cadre du PPI 2024-2030.** C'est ainsi que sont privilégiées des rénovations plus globales sur :

- Les bâtiments vétustes et particulièrement énergivores,
- Les demi-pensions dont les dysfonctionnements ne peuvent plus trouver de réponse dans des réparations ponctuelles et nécessitent à présent un traitement global.

### Sécuriser l'accès à la restauration et à l'hébergement à tous les lycéens

L'accès aux services de restauration

et d'hébergement des lycéennes et lycéens est une priorité de la Région, avec 10 millions de repas annuels servis dans les demi-pensions des lycées.

**La Région fait le choix d'augmenter ses aides en matière de tarification sociale dégressive à destination des familles éligibles à la bourse d'Etat ou se situant à la frange d'éligibilité de cette bourse, et maintient les aides personnalisées en cas de situations de difficulté identifiées par les établissements.**

### Garantir un bon fonctionnement et des équipements dans un contexte de forte inflation

La dotation pour le fonctionnement des lycées tient compte de l'évolution importante des dépenses énergétiques et sera complétée au fil de l'eau en cas de nécessité sur la base d'un dialogue avec les établissements concernés. **En raison du contexte particulier d'inflation, une enquête sera lancée dès le début de l'année 2024 pour identifier les établissements en situation de fragilité.**

Par ailleurs, la Région poursuit son soutien aux investissements en équipements nécessaires à l'activité pédagogique et au bon

fonctionnement des établissements selon les besoins priorités par les lycées.

**Les 118 unités de restauration implantées dans les établissements bénéficieront d'un renouvellement raisonné des équipements nécessaires à la production de quelques 10 millions de repas pour les 70 000 internes et demi-pensionnaires et à la sécurité sanitaire.** La charte qualité sera renouvelée pour permettre une vision partagée.

La Région équipe ses agents en matériels professionnels permettant de réaliser dans de bonnes conditions les missions confiées. Une expérimentation sur un achat groupé de matériels de ménage sera analysée avant un éventuel déploiement.

## **Fournir un accès internet de qualité et déployer les équipements nécessaires**

## **pour appuyer les transformations numériques responsables**

En 2024, la Région continuera de développer une politique soutenue et responsable du numérique éducatif, contribuant au développement des usages et de l'innovation dans ce domaine. Ses actions seront articulées autour de trois orientations principales :

- Mettre à disposition des établissements un équipement de base efficace et responsable, comprenant le haut débit, les réseaux, les infrastructures, les équipements, et la maintenance.
- Accompagner et soutenir les usages numériques et l'appropriation des outils, en particulier par la communauté enseignante, en collaboration avec les autorités académiques.
- Contribuer au développement de projets innovants et d'expérimentations pédagogiques favorisant les usages du numérique à l'école.

## **Mettre en œuvre le contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP) : un contrat régional à forts enjeux pour les apprenants**

Ce contrat coconstruit avec les partenaires et voté par l'assemblée en décembre 2023 a défini les orientations pour la période 2023-2028 notamment dans le domaine de la formation professionnelle et de l'orientation. **Un évènement annuel sera initié en 2024 permettant de reconnaître et valoriser les acteurs et les partenariats.** Le travail avec les autorités académiques sera conforté, notamment au titre de la préparation annuelle de la carte des formations professionnelles dans le contexte de la réforme de la voie professionnelle. Le suivi du CPRDFOP sera assuré au sein de l'instance quadripartite qu'est le CREFOP.

# APPRENTISSAGE

Le nombre de contrats d'apprentissage a continué à progresser en 2023 tandis que l'évolution à la baisse des « coûts contrat » s'est poursuivie incitant les CFA à solliciter davantage le soutien de la Région. Dans ce contexte, et avec une dotation France compétences constante, l'objectif de la Région sera de poursuivre son soutien à l'investissement et au fonctionnement des CFA tout en renforçant la priorisation de son action afin de répondre à ses enjeux d'aménagement du territoire, de développement économique et de transition énergétique.

BUDGET 2024  
**18,6 M€**

## LES PRIORITÉS POUR 2024

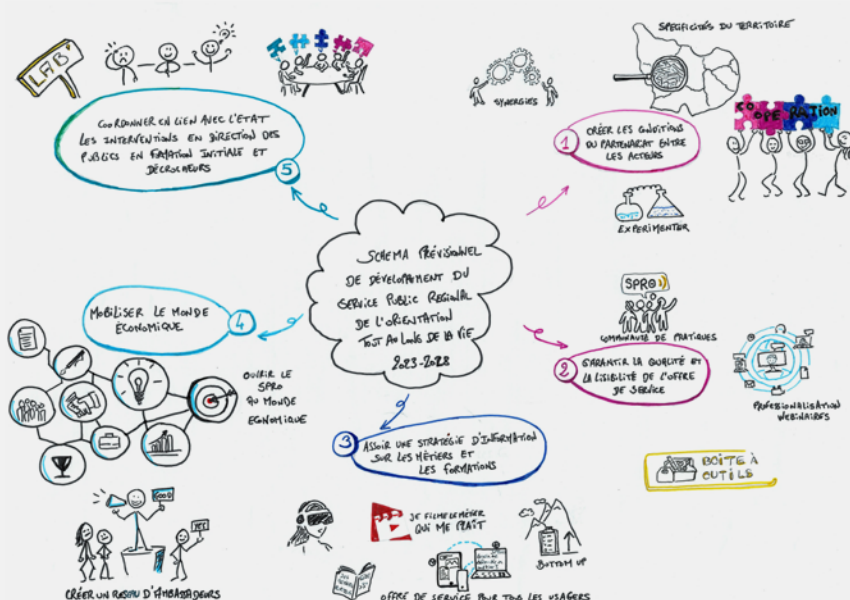
**Poursuite du soutien aux investissements des CFA** avec une prise en compte élargie des critères d'éco-conditionnalité de l'aide accordée.

**Lancement d'un nouvel appel à projet** visant à soutenir l'apprentissage en fonction des priorités régionales en matière d'aménagement du territoire, de développement durable et d'égal accès aux formations.

# ORIENTATION TOUT AU LONG DE LA VIE

La Région renforce chaque année son offre de service dans le cadre de sa compétence régionale relative à l'orientation, à l'information sur les métiers et sur les formations qui y conduisent. Elle s'appuie pour cela sur des événements régionaux à destination des publics comme « Explore les métiers », « Je filme le métier qui me plaît » ou des professionnels comme « Les Assises de l'Orientation », d'outils de mise à disposition de l'offre d'information comme « Explore demain » ainsi que sur l'animation du schéma de développement du service public régional de l'orientation. L'enjeu principal en 2024 visera, dans un cadre budgétaire préservé, le porté à connaissance de cette offre pour répondre aux attentes des scolaires, des actifs et des entreprises.

## BUDGET 2024 8 M€



## LES PRIORITÉS POUR 2024

Mise en œuvre du **nouveau schéma de développement du service public régional de l'orientation tout au long de la vie** adopté en décembre 2023.

Préparation de la **seconde édition d'« Explore les métiers »** en février 2025.

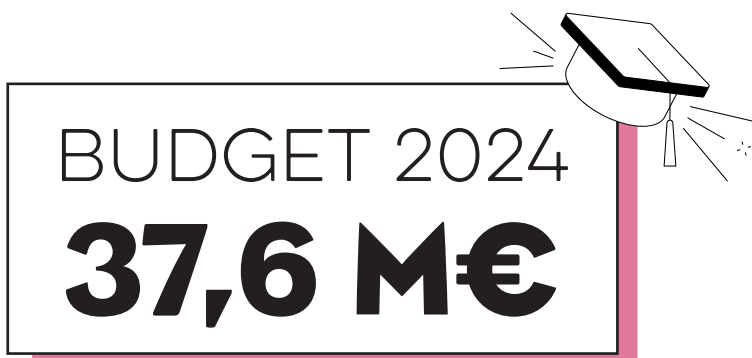
Accompagnement de la **montée en puissance des nouveaux outils lancés en 2023** au service des jeunes et des actifs en démarche d'orientation ou de réorientation (**plateforme stages** et « **Explore demain** ») ou des professionnels (version 2 d'« **Explor'action métiers** » à destination des enseignants).

**Simplification et lisibilité du soutien régional apporté aux acteurs des territoires et des filières engagés dans l'orientation** tout au long de la vie par une refonte des règlements d'intervention régionaux dédiés à ce soutien.

Elaboration d'une **charte d'engagement régionale relative à la découverte des métiers** pour les collégiens des classes de 5<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> en déclinaison de la convention cadre signée entre l'Etat et l'ARF



# ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR – RECHERCHE



Au-delà des soutiens aux travaux de recherche, la Région choisit de déployer ses interventions au bénéfice des 80 000 étudiants par l'accompagnement de la qualité de la vie étudiante et de la valorisation et de la diffusion des travaux de recherche auprès des entreprises et des citoyens.

## LES PRIORITÉS POUR 2024

### Elaborer un nouveau Schéma Régional Enseignement Supérieur Recherche Innovation

2024 sera l'année de réalisation d'un nouveau Schéma Régional Enseignement Supérieur Recherche Innovation (SRESRI) en cohérence avec la poursuite de la politique Enseignement supérieur- Recherche - Innovation qui contribue à l'attractivité et au développement de la Bourgogne Franche Comté.

### Déployer la qualité de vie étudiante et les initiatives des associations étudiantes

La Région poursuivra son soutien tout à la fois pour la réussite des études et la qualité de vie des étudiants, à travers les dispositifs « Vie étudiante » et « Soutien aux initiatives des associations étudiantes » et l'octroi de bourses de mobilité internationale aux jeunes. L'évolution des dispositifs intégrant une concertation réalisée avec le milieu étudiant, s'appuiera sur les travaux du Schéma territorial de la vie étudiante 2024-2029 (STVE) et du nouveau SRESRI.

### Soutenir des opérations immobilières du CPER 2021-2027 et des contrats de territoire

Le financement des opérations immobilières du volet ESRI du CPER 2021-2027 et des contrats de territoire, sera poursuivi avec un accent particulier sur la transition énergétique dans la perspective de campus durables. Plusieurs opérations du CPER devraient débuter en phase travaux, dont la

rénovation de logements étudiants à Cluny et Dijon, l'extension de l'ISI-FC à Besançon...

### Encourager la recherche au périmètre du site Bourgogne-Franche-Comté

La recherche au périmètre du site Bourgogne-Franche-Comté dans un continuum formation-recherche-innovation bénéfique à sa structuration et à son attractivité sur le plan national et au-delà sera encouragée. Il s'agit d'accompagner divers projets : recherches interdisciplinaires, en particulier ceux des « Graduate Schools » et des recherches d'envergure ou en phase d'amorçage, de soutenir de nouvelles équipes de Recherche et des colloques scientifiques internationaux ainsi que la recherche clinique et translationnelle. Globalement, les priorités 2024 et leur déclinaison opérationnelle dépendent d'une acceptation par l'Etat de la nouvelle trajectoire portée par les établissements de BFC. Le cas échéant, elles devront être redéfinies.

### Renforcer le développement technologique, économique et sociétal de la région

Un accent particulier sera mis sur le renforcement du développement technologique, économique et sociétal de la région en capitalisant davantage sur ses atouts en termes d'innovation publique, en vue d'un transfert vers la sphère industrielle. L'accompagnement des porteurs d'un projet de création d'entreprise innovante issu ou

adossé à la recherche publique est renouvelé au travers de l'incubateur régional DECA BFC. Il s'agit aussi de continuer à aider les chercheurs de BFC, en particulier jeunes, à se professionnaliser aux métiers de l'innovation. La détection de projets à potentiels d'innovation au sein des laboratoires est également renforcée avec la mobilisation de l'ensemble de l'écosystème d'innovation autour de ce dispositif régional. La recherche et l'enseignement supérieur joueront un rôle important pour renforcer les filières économiques, notamment en 2024 sur l'hydrogène et les biotechnologies.

### Développer la culture scientifique, technique et industrielle

La conduite d'une politique régionale ambitieuse de soutien à la culture scientifique, technique et industrielle (CSTI) sera poursuivie avec l'objectif d'avoir un effet d'entraînement grandissant à l'échelle nationale et auprès de divers publics régionaux (élus et grand public, dont scolaires). Au travers d'une gouvernance fédérative impulsée par la Région, cette priorité consiste notamment à mieux faire comprendre les enjeux de la science et les atouts de la région. Il s'agit également d'essayer de susciter des vocations vers l'enseignement supérieur parmi les jeunes, et de contribuer à l'inclusion de populations évoluant dans des environnements éloignés des connaissances et défis liés à la science.

**Transitions écologique,  
énergétique,**

**Adaptation climatique  
et numérique**

**677  
M€**

(données en crédits de paiement fonctionnement et investissement)

# TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

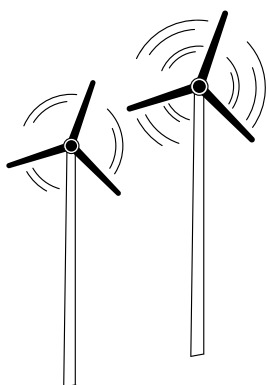
En 2024, l'éco-conditionnalité des aides sera étendue aux domaines de l'eau, de la biodiversité, des déchets, et de la sobriété foncière au-delà de l'énergie déjà en place.

La Feuille de route pour la transition énergétique, qui a vocation à mobiliser toutes les politiques de la Région sur les objectifs de diminution des consommations énergétiques et de production des EnR, fera l'objet d'un bilan en 2024 en vue de la préparation de la période suivante (2025-2028).

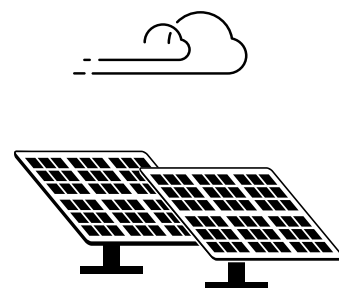
La diffusion du scénario « Vers une région à énergie positive et bas carbone en 2050 » et sa déclinaison territoriale se poursuivra en 2024, notamment en alimentant les travaux du Comité régional de l'énergie, en travaillant sur la régionalisation des objectifs de la programmation pluriannuelle de l'énergie, et en lien avec la planification écologique.

En matière d'efficacité énergétique, le programme Effilogis fait toujours l'objet d'un grand succès. Il est maintenu pour le logement social et le tertiaire public et associatif avec des modalités financières néanmoins revues, en particulier pour les collectivités. La politique régionale sera renforcée sur le volet dédié à l'offre professionnelle, pendant que les dispositifs d'aides directes aux ménages s'éteignent, à la faveur du renforcement des dispositifs nationaux.

Le soutien des EnR sera poursuivi avec un renforcement de l'animation, et une communication valorisant ces moyens de production.



BUDGET 2024  
**26,8 M€**



## LES PRIORITÉS POUR 2024

L'extension des éco-conditionnalités sera mise en œuvre sur l'eau, la biodiversité, les déchets et la sobriété foncière

Maintien du programme Effilogis à destination des bailleurs sociaux / collectivités et associations. Malgré le contexte budgétaire tendu, les aides sont maintenues en 2024 mais sous des modalités néanmoins revues à la baisse pour les collectivités. Le dispositif dédié à la construction n'est pas réouvert, du fait de l'application de la nouvelle réglementation RE 2020. Les dispositifs dédiés aux copropriétés (audits et assistance à maîtrise d'ouvrage) sont prolongés également, tout comme le service public d'information et conseil pour les ménages, en maisons individuelles et copropriétés.

### Accélérateur à EnR

L'animation autour des EnR est renforcée (EnR citoyennes, méthanisation, chaleur fatale...) afin de faire émerger davantage de projets d'énergies renouvelables et de récupération, dans les conditions soutenues par la Région.

### Communication positive sur les EnR

Les énergies renouvelables sont une des solutions à la crise environnementale et leur développement est nécessaire pour substituer des énergies fossiles et fissiles. Une information claire sur les enjeux, les externalités positives des EnR, les dispositifs régionaux d'accompagnement et d'aides et la valorisation des retours d'expérience sont nécessaires pour accélérer leur développement et la transition énergétique.

# TRANSITION ÉCOLOGIQUE

La transition écologique est un axe majeur de la stratégie de mandat, qui s'appuie sur des compétences obligatoires et volontaristes de la Région dans les domaines de la connaissance, de la protection et de la reconquête de la biodiversité, de la restauration des milieux aquatiques, des déchets et de l'économie circulaire, et de l'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD).

En 2024, les actions en faveur de la protection de l'environnement se poursuivront dans tous les domaines, avec un focus particulier sur l'amélioration de la connaissance sur les déchets d'activités économiques, dont le réemploi, le recyclage et la valorisation matière sont des sources de développement économique et d'emplois.

BUDGET 2024  
**20,6 M€**

## LES PRIORITÉS POUR 2024

- Conforter le déploiement de la compétence Natura 2000 (animation et financement) en lien étroit avec les collectivités porteuses et les animateurs N2000 dans les territoires
- Poursuivre le soutien aux actions de connaissance, de restauration et de gestion des espaces naturels et de renaturation des milieux urbains
- Poursuivre le soutien aux projets Economie Circulaire porté conjointement avec l'ADEME dans le cadre de « l'accélérateur à projet »
- Elaborer (ou finaliser) la feuille de route sur l'eau affirmant la prise en compte de l'eau dans toutes les politiques de la Région
- Elaborer une feuille de route sur les priorités d'action de la Région en matière d'Education à l'environnement s'appuyant sur les résultats de l'évaluation de la politique EEDD menée en 2023.



# FORÊT-BOIS

+ 4.79 M€ d'autorisations de programme et d'engagement au titre des contreparties du FEADER pour la période 2023-2027 inscrits pour les dessertes forestières.

L'avenir de la filière forêt-bois mais aussi la diversité des enjeux environnementaux et sociétaux (paysages, biodiversité, sols, ressource en eau, aménités diverses ...) nécessitent d'amplifier et accélérer les évolutions engagées ces dernières années dans la politique forêt-bois de la Région.

BUDGET 2024

**5,3 M€**

## LES PRIORITÉS POUR 2024

En faisant de la forêt une grande cause régionale, **la Région poursuivra ses actions en faveur d'une gestion exemplaire des forêts confrontées à de multiples enjeux et menaces** (augmentation des dépérissements forestiers) tout en répondant objectifs économiques, environnementaux et de multifonctionnalité.

**La filière bois construction** constitue une filière de valorisation du bois à fort potentiel de développement tout en contribuant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre par captation. Elle permet également d'offrir un débouché aux bois scolytés qui, s'ils sont exploités et sciés à temps, ont les mêmes qualités techniques que les bois sains malgré un bleuissement fréquemment observé. **Par conséquent, le développement de la construction publique en bois local continuera d'être soutenu en 2024.**

Enfin, **l'adaptation de la forêt et de la filière forêt bois au changement climatique reste une priorité de la Région.** La recherche et les dispositifs permettant de diffuser et mettre en pratique l'évolution de la connaissance sur ce sujet seront accompagnés (îlots d'avenir notamment).

**La Région conclura par ailleurs en 2024 l'assistance à maîtrise d'ouvrage en cours pour la mise en place d'une politique publique de préservation des forêts à haute valeur environnementale.**



# MONTAGNE



La Bourgogne-Franche-Comté est concernée géographiquement par trois massifs (Jura, Vosges, Massif central). L'année 2024 sera consacrée à la mise en œuvre opérationnelle (constructions d'appels à projets interrégionaux, programmation de dossiers) des trois Contrats de Plan Interrégionaux (CPIER) et des trois axes interrégionaux des PO FEDER des autorités de gestion concernées (Bourgogne-Franche-Comté sur le Jura, Grand-Est pour les Vosges et Auvergne-Rhône-Alpes pour le Massif central).

BUDGET 2024  
**0,05 M€**

## LES PRIORITÉS POUR 2024

Ces trois contractualisations interrégionales avec l'Etat et les cinq Régions concernées (Grand Est, Auvergne-Rhône-Alpes, Occitanie, Nouvelle Aquitaine, Bourgogne-Franche-Comté) ont pour objectifs la prise en compte des spécificités de ces zones montagneuses, notamment pour contribuer au développement équilibré et à l'adaptation au changement climatique. Pour la région BFC, il s'agira notamment :

- D'animer et de participer à la coordination entre les différentes Régions, le GIP du Massif central et les services de l'Etat,
- De favoriser la mise en relation des directions techniques des différentes régions sur des sujets à enjeux interrégionaux,
- De proposer une aide à la décision des élus pour les temps d'échanges avec les autres régions et services de l'Etat (Comités de massif, Comités de programmation...)
- De participer instances de programmation et de financement de projets inter-régionaux et/ou régionaux innovants

# NUMÉRIQUE

L'année 2024 sera consacrée à s'engager dans un développement numérique éthique, responsable et vertueux.

Mettre en place une démarche de stratégie régionale de la donnée et de l'intelligence artificielle, s'engager dans une feuille de route du numérique responsable et accélérer le déploiement du réseau régional d'interconnexion souverain des lycées et des bâtiments administratifs de la collectivité avec Bourgogne-Franche-Comté Connect.



## BUDGET 2024

# 30,2 M€

## LES PRIORITÉS POUR 2024

- **Bourgogne-Franche-Comté Connect avec le déploiement d'un GFU :** Il s'agit pour la Région de s'assurer de continuité de services sur les zones rurales par une offre d'accès alternative et d'irriguer les territoires en ultra haut-débit. D'autre part en 2024, la Région poursuivra l'extension du GFU (Groupe Fermé D'utilisateurs) afin d'apporter du très haut débit dans les Lycées et établissements de la Région via le réseau de l'enseignement supérieur et de la recherche RENATER.
- **Le numérique responsable et l'inclusion.** Un défi sociétal majeur au niveau régional pour accompagner les écogestes et accompagner les publics en difficultés dans leurs usages numériques du quotidien. En 2024, la Région va poursuivre sa collaboration avec l'ensemble des acteurs du territoire pour que cette transition numérique puisse bénéficier à tous. Sur le numérique responsable, une démarche interne débutera avec un diagnostic et la construction d'un plan d'actions régional.
- **Accompagner les collectivités dans leur transformation numérique** et de faire émerger des projets numériques globaux : Il s'agit de poursuivre l'accompagnement des territoires dans leur démarche de « territoires intelligents » afin de les guider dans leur transformation numérique et de faire émerger des projets numériques globaux et de nouveaux services prenant en compte les problématiques bien spécifiques auxquelles sont confrontés les communes ou leurs groupements notamment dans les territoires ruraux.
- **« La donnée », une valeur stratégique dans de nombreux domaines.** Il convient de la maîtriser, la sécuriser et de la valoriser pour piloter au mieux les politiques publiques, gérer des services et assurer les missions d'intérêt général. La protection des données personnelles constitue également un enjeu encadré sur le plan réglementaire. En 2024, la Région lancera officiellement sa démarche de stratégie régionale de la donnée et l'intelligence artificielle.
- **Les « usages numériques » et les « Tiers lieux ».** L'enjeu pour la Région est de pouvoir anticiper et accompagner l'impact de l'essor numérique sur la vie des habitants du territoire (activité professionnelle, loisirs, vie citoyenne...), sur les acteurs économiques, ainsi que sur les collectivités pour que la Bourgogne-Franche-Comté en tire les plus grands avantages. Dans ce cadre, la Région accompagne, initie et encourage des projets de développement des usages et services innovants liés au numérique



# MOBILITÉS ET INFRASTRUCTURES

En 2024, la Région poursuit sa stratégie d'investissement, notamment par la signature du volet Mobilités du CPER 2023-2027 et le déploiement d'un projet de station de distribution Hydrogène pour les dessertes ferroviaires.

BUDGET 2024  
**593,9 M€**

## LES PRIORITÉS POUR 2024

### Phase travaux sur la ligne des horlogers

Dans le cadre du CPER 2023-2027, la Région poursuit son opération de réhabilitation de la ligne des horlogers avec une phase de travaux prévue en 2024.

### Phase travaux de la station de distribution d'hydrogène en gare d'Auxerre

En 2024, la Région contractualise avec SNCF Réseau pour la construction des infrastructures liées à l'approvisionnement en hydrogène des 3 rames bi-mode électrique/hydrogène.

### Phase travaux de la gare de Chalon-sur-Saône

Conformément au calendrier du SDAAD'AP, les travaux d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite sont programmés en 2024 pour la gare de Chalon.

Contournement sud d'Auxerre

### La Région s'engage dans ce projet de territoire de l'agglomération d'Auxerre, aux côtés d'autres financeurs locaux.

L'objectif de l'opération est de dévier le trafic de transit des villes d'Auxerre, Augy, Champs et Orgy.

**Fraternité**

**Vivre ensemble**

**179,1**  
**M€**

(données en crédits de paiement fonctionnement et investissement)



# AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (DONT PARCS)



BUDGET 2024  
**36,8 M€**

La politique de cohésion territoriale de la Région s'articule autour de quatre piliers (territoires de projets, quartiers, centralités et ruralités) pour soutenir l'ensemble des territoires en déclinaison des trois grandes priorités du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (Sraddet) : les transitions écologiques, environnementales et numériques, le renforcement des centralités et le développement des coopérations. L'année 2024 est une année de mise en œuvre des politiques territoriales autour de ces quatre piliers.



## LES PRIORITÉS POUR 2024

- Réussir la transition entre Leader 14-22 (paiement des dossiers) et Leader 23-27 (engagement des premiers dossiers).
- Mettre en œuvre les contrats « Territoires en Action », en accompagnant les territoires et porteurs de projet, pour favoriser l'émergence et la réalisation de projets qualitatifs, relevant les défis des transitions énergétique, écologique, foncière, alimentaire... Une attention particulière est portée à la prise en compte des nouvelles écoconditions régionales.
- Finaliser le conventionnement avec les villes éligibles au dispositif « Centralités rurales en Région » et mettre en œuvre ces conventions, pour soutenir des projets visant la revitalisation de ces territoires.
- Relancer le dispositif Espaces Nouveaux, Villages Innovants (ENVI), afin de soutenir les projets des communes rurales de moins de 2 000 habitants favorisant le vivre ensemble et co-construits avec la population.
- Poursuivre l'animation des réseaux thématiques au sein du Pôle régional d'appui aux territoires (PRAT), afin d'améliorer la mise en œuvre de la politique régionale de cohésion territoriale dans les territoires, dans les domaines suivants : transitions, revitalisation, politique de la ville, santé, urbanisme durable, ruralités... Les priorités du PRAT : informer, former, expérimenter et mettre les territoires en réseau et expérimenter.
- Accompagner les Parcs naturels régionaux (PNR) du Haut-Jura et des Ballons des Vosges dans leur procédure de révision de charte, essentielle au renouvellement de leur labellisation par l'Etat. Assurer le suivi et contribuer à la démarche d'évaluation de la politique des PNR.
- Lancer la réflexion sur une nouvelle politique de rénovation urbaine à travers un Fonds d'Intervention de Proximité (FIP) renouvelé. Objectif : le réactiver (à la suite de son abrogation fin 2022) pour qu'il puisse bénéficier aux territoires non éligibles au dispositif renouvellement urbain, pour des projets d'amélioration du cadre de vie.

# SANTÉ ET ALIMENTATION

La Région s'engage dans l'objectif de contribuer à la réduction des inégalités d'accès à la santé et promouvoir la santé pour tous sur tout son territoire.



BUDGET 2024  
**2,2 M€**

## LES PRIORITÉS POUR 2024

### Finaliser, valider et amorcer la mise en œuvre de la feuille de route 2024-2028

Une nouvelle feuille route santé doit être définie, mettant l'accent sur le déploiement d'une approche santé transversale, intégrant une mesure des impacts en termes de santé de chaque politique régionale. L'objectif est également de dynamiser une gouvernance régionale sur la santé.

### Finaliser l'Évaluation d'Impact en Santé (EIS)

L'évaluation de l'impact en santé (mesure de l'impact des principaux dispositifs de la Région sur les déterminants de santé) sera finalisée. Les préconisations auxquels elle aboutira alimenteront des réflexions sur l'évolution ciblée de politiques régionales afin de mieux prendre en compte les enjeux de santé.

### Assurer le suivi et l'animation des outils pour l'aménagement du territoire en santé

Accès de tous à la santé, action contre le manque de professionnels de santé et développement de l'exercice coordonné et de la coopération dans les territoires : l'accès au soin est une préoccupation majeure des habitants des territoires ruraux. La Région poursuivra le soutien à la consolidation des lieux d'exercice coordonné à travers ses politiques territoriales. Elle se mobilisera également à travers la relance du FRES (Fonds régional d'expérimentation en santé), lui permettant de soutenir des projets innovants en matière d'organisation de pratiques collaboratives/partenariales et des expérimentations sur des organisations nouvelles.

### Santé-environnement

La mise en œuvre du programme régional santé environnement 4 (PRSE 4), en lien avec l'Etat (DREAL) et l'ARS sera développée.

### Poursuite du soutien aux postes de Chefs de Clinique

En poursuivant son soutien au-delà des deux ans initiaux, la Région contribue à l'enjeu d'organiser une « universitarisation » globale du territoire, pour former les futurs médecins spécialistes au plus près des territoires sur lesquels ils sont attendus. Des médecins spécialistes affectés dans des hôpitaux non universitaires ont ainsi des statuts universitaires reconnus, afin de créer un maillage pour l'encadrement des externes et internes en médecine et la participation à des activités de recherche clinique menées en lien avec les équipes des CHU.

# CULTURE ET PATRIMOINE

La Région entend conforter son rôle dans sa capacité à fédérer, animer les réseaux favorisant l'interconnaissance en pérennisant les rencontres territoriales de la culture et du patrimoine issues de la concertation de 2022 et en poursuivant un soutien affirmé à l'ensemble des acteurs du secteur.

BUDGET 2024  
**30,5 M€**

## LES PRIORITÉS POUR 2024

### Conforter le rôle de la Région dans ses initiatives de dialogue et de co-construction

Le cycle de rencontres territoriales de la culture et du patrimoine initié en 2023 sera poursuivi avec une rencontre programmée à Arbois et deux rencontres relatives aux problématiques culturelles inhérentes aux aires urbaines. Ces initiatives valorisent les actions collectives, favorisent l'interconnaissance et proposent une réflexion sur les principaux enjeux structurels entraînant de nouvelles pratiques.

En effet, si la Région a la conviction du rôle fondamental de la culture, essentielle au développement de tous les territoires, son économie reste fragile et appelle de nouvelles réponses sur un certain nombre de thématiques : emploi, financement, structuration professionnelle...

### Poursuivre la structuration de la filière patrimoine autour d'enjeux partagés

La Région poursuit la structuration de la filière patrimoine initiée en 2023 par des temps forts qui ont suscité l'adhésion des acteurs notamment au Creusot, et à Solutré pour une journée thématique autour de la pierre sèche. 5 axes sont retenus : favoriser la connaissance mutuelle entre les acteurs, diffuser

les ressources au service de tous et accompagner les porteurs de projet, structurer les réseaux du patrimoine, partager les patrimoines avec tous les publics et valoriser tous les patrimoines en transversalité.

### Maintenir un soutien adapté aux acteurs du secteur et favoriser la durabilité de la culture sur l'ensemble du territoire

Le plan de mandat de la Région en matière culturelle et patrimoniale a inscrit en priorités le soutien à la création, à l'action culturelle et à la diffusion auprès d'un public élargi. Les dispositifs adaptés et enrichis continuent en 2024 à être déployés à travers des programmes en faveur du développement culturel et au spectacle vivant.

La Région poursuit son accompagnement de centres de création, de lieux de diffusion à l'aune de transitions (écologiques), de mutations (numériques) et d'évolutions (sociologiques des pratiques).

Des coopérations culturelles durables avec l'ensemble des opérateurs sont soutenues afin de préserver et développer les potentiels locaux notamment en favorisant l'émergence de projets culturels de territoire, en bonifiant ceux qui intègrent une dimension sociétale affirmée ainsi qu'en facilitant la mise en œuvre d'une itinérance culturelle.

La Région se doit également d'accompagner les acteurs culturels dans les transitions énergétiques et écologiques tout en veillant à un maillage équilibré du territoire en équipement de lieux de diffusion et de création.

### Finaliser les travaux d'envergure au château de Châteauneuf avec une réouverture définitive prévue le 2 avril 2024

Bien que la Région ait choisi de laisser le site ouvert au maximum au public, il est fermé depuis le 6 novembre 2023 et réouvrira définitivement le 2 avril 2024. Cette période est nécessaire pour finir la construction du nouvel accueil et requalifier la cour pour respecter l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP).

Il sera proposé en 2024 un nouveau programme d'activités tout au long de l'année pour les scolaires et les visiteurs ainsi qu'une saison estivale riche de 7 dates qui vont jaloner l'été. Une nouvelle boutique au sein de l'accueil offrira un nombre de références bien plus important qu'auparavant, passant de 200 à 400 références en 2024, avec une montée en puissance prévue sur 2 ans.

Pour 2023, le château a enregistré 43 809 visiteurs, malgré 6 mois de fermeture sur l'année, le nombre de visiteurs restant ainsi très nettement en hausse.



# SPORT

La Région adapte ses dispositifs pour accompagner la mise en œuvre du Projet Sportif Territorial adopté en décembre 2022 par la Conférence Régionale du Sport de Bourgogne Franche-Comté.

Elle valorisera les associations sportives et leurs ressources humaines mobilisées dans les territoires à l'occasion des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. Elle accompagnera l'accueil de nouveaux publics et la dynamique de projets au sein des clubs sportifs.

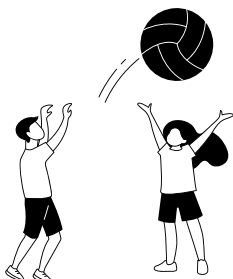
BUDGET 2024  
**13,4 M€**



## LES PRIORITÉS POUR 2024

### Articuler les priorités de mandat et du Projet sportif territorial autour du thème de l'aménagement sportif du territoire

Le plan de mandat « sport » pointe des enjeux forts autour du maillage du territoire en infrastructures sportives de qualité. Les enjeux portent plus particulièrement sur l'optimisation de leur utilisation, la correction des inégalités d'accès aux pratiques organisées et l'accompagnement des collectivités dans les transitions énergétique et écologique.



### Valoriser les associations sportives et les forces vives engagées dans la promotion du sport dans les territoires à l'occasion des Jeux olympiques et Paralympiques 2024

Les associations sont encouragées à promouvoir la pratique d'un sport organisé en lien avec l'accueil des Jeux olympiques et Paralympiques (JOP). La Région met en place deux dispositifs exceptionnels en 2024 pour les associations affiliées au mouvement sportif : une offre de billetterie gratuite pour gratifier les bénévoles et personnes méritantes

au sein des associations pour assister aux épreuves des JOP 2024, ainsi qu'un appel à projet pour soutenir les animations organisées localement avant et pendant les Jeux Olympiques et Paralympiques 2024.

### Simplifier et rendre lisible les aides aux clubs sportifs

L'accueil des JOP en France conduira les clubs sportifs à accueillir de nouveaux licenciés et/ou à enrichir/adapter leur projet associatif. La Région élargit son dispositif en 2024 pour soutenir un nombre de clubs plus important et accompagner les projets qui conduisent à un changement d'échelle durable au sein des structures après l'échéance olympique.

# JEUNESSE & VIE ASSOCIATIVE

La Région accorde une attention particulière à la vie associative et à la jeunesse en lui consacrant une part importante de son budget par l'exercice de ses compétences obligatoires comme volontaristes. Elle peut s'appuyer sur un secteur associatif fort de près de 60 000 associations dont 6 500 employeuses, de 78 000 salariés et 550 000 bénévoles. Une des interventions majeures de la Région consiste en un soutien à la structuration régionale du réseau associatif et à la professionnalisation des structures, notamment par l'aide à la création d'emplois dits d'utilité sociale.

BUDGET 2024  
**4,4 M€**

## LES PRIORITÉS POUR 2024

### Mettre en place un nouveau programme d'aide à l'emploi associatif

Lancé en 2017, il sera proposé en 2024 d'enrichir le dispositif actuel. Ce dernier a déjà permis de co-financer 1 500 postes. Il est salué par les bénéficiaires qui ont vanté son aspect universel, l'effet levier de l'aide et son caractère déterminant dans la décision de créer des emplois. Un dispositif complémentaire proposera dès 2024 un accompagnement sur deux ans de 22 000 € pour la création nette d'emplois au sein de l'association, pour des missions d'utilité sociale exclusivement adossées à un projet reconnu comme structurant à l'échelle d'un territoire ou d'un secteur d'activité.

### Lancer le cycle 2 du Dialogue Structuré Jeunesse

Conformément aux engagements du plan de mandat, la Région Bourgogne-Franche-Comté s'est engagée mi-2022 dans une démarche de dialogue innovante avec les jeunes intitulés « Ma Région pour demain » et a ainsi lancé le 1<sup>er</sup> cycle en 2023. L'enjeu de cette démarche régionale est de permettre aux jeunes de trouver, ou de retrouver, de l'intérêt pour l'action publique, de faire

connaître leurs attentes pour leur territoire et leur avenir. Le 2<sup>ème</sup> cycle sera lancé dès janvier 2024 sur le thème des mobilités.

### Poursuivre l'aide au permis de conduire

Opérationnel pour l'ensemble de la Bourgogne-Franche-Comté dès 2016, le dispositif a connu une évolution majeure lors de l'Assemblée plénière des 27 et 28 juin 2019 avec l'extension de l'aide à tous les élèves des filières générales et technologiques, en plus des filières professionnelles. Alors que la 20 000<sup>ème</sup> aide individuelle sera délivrée en 2024, une évaluation du dispositif sera engagée par la collectivité et les conclusions seront communiquées au second semestre 2024.

### Renforcer l'aide au mouvement associatif

Après la signature de la nouvelle Charte d'engagements réciproques le 1<sup>er</sup> juillet 2022 entre le Mouvement associatif Bourgogne-Franche-Comté, le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté et l'État, et une réflexion conduite étroitement avec le Mouvement associatif sur l'élaboration du nouveau programme d'aide à l'emploi en 2023, l'année 2024 sera marquée par une augmentation de sa subvention

# ACTION EUROPÉENNE ET INTERNATIONALE



BUDGET 2024  
**91,6 M€**

## LES PRIORITÉS POUR 2024

### International

En 2024 l'action internationale de la Région s'articulera autour des objectifs suivants :

- Poursuite et approfondissement de l'aide et de la coopération en direction de l'Ukraine,
- Approfondissement des échanges en matière de transition énergétique et de dialogue avec la Jeunesse dans le cadre du partenariat avec la Rhénanie-Palatinat,
- Intensification du réseau quadripartite (avec les partenaires d'Allemagne, de Pologne et de République tchèque), dans le prolongement des célébrations du 20<sup>ème</sup> anniversaire de la convention quadripartite,
- Élaboration d'un plan d'action partagé sur l'adaptation aux changements climatiques en matière de politique agricole, avec les partenaires d'Afrique du Sud,
- Approfondissement de la coopération dans le cadre de l'espace alpin (jeunesse, gestion de l'eau, économie circulaire),
- Accompagnement des stratégies intégrées de coopération infra-régionales dans le cadre de l'Arc jurassien,
- Renforcement des actions d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale.

### Autorité de gestion des fonds européens Programmes européens

L'année 2024 poursuivra les objectifs suivants :

- Fin de gestion de la programmation 2014-2020. L'ensemble des dossiers engagés des programmes 2014-2020 FEDER et sur Interreg France-Suisse devront être payés aux bénéficiaires avant la mi-2024. Il reste près de 200 dossiers à soldés sur cette période, afin d'assurer la pleine consommation des crédits européens confiés à la Région.
- Valorisation des projets et réalisation des programmes. Cette année 2024 marquant la fin effective de la période de programmation, la région autorité de gestion assurera une communication renforcée sur les projets financés, illustrant l'action de l'Europe au plus près des citoyens de Bourgogne-Franche-Comté. Des sites internet renouvelés seront mis en place sur les fonds européens en Région.
- Programmation FEDER – FSE+ et Interreg France-Suisse 2021-2027 : animation renforcée sur les programmes, montée en puissance des programmations. A mesure de la finalisation de la clôture des programmes 2014-2020, la mobilisation pourra se renforcer sur les dossiers 2021-2027. Il importe de porter à connaissance du plus grand nombre les opportunités de financements, mais aussi d'assurer un accompagnement resserré des porteurs de projets. Par ailleurs, de nouvelles modalités d'accompagnement seront développées pour améliorer la mobilisation des fonds sectoriels (directement gérés par Bruxelles) par les acteurs de Bourgogne-Franche-Comté.

# **Nos ressources humaines et notre expertise**

**392,7**  
**M€**

(données en crédits de paiement fonctionnement et investissement)

# RESSOURCES HUMAINES

En 2024, de manière globale, les moyens dédiés aux ressources humaines s'élèvent à près de 220 M€, dont près de 96 % sont dédiés à la rémunération des agents, avec un impact important lié aux mesures en faveur du pouvoir d'achat et aux mesures règlementaires.

Consciente de l'impact de l'inflation sur le pouvoir d'achat, la Région a pris un certain nombre de décisions afin d'accompagner au mieux les agents de la collectivité.

BUDGET 2024  
**220 M€**

## LES PRIORITÉS POUR 2024

- **Afin de répondre aux enjeux de pouvoir d'achat et sans attendre les mesures règlementaires, la Région a initié depuis 2023, une revalorisation du régime indemnitaire et déployé la prime pouvoir d'achat en faveur des agents.**

*La revalorisation du régime indemnitaire pour les agents sur emplois permanents représentera en année pleine un coût d'un peu plus de 3,6 millions d'euros.*

*La revalorisation du régime indemnitaire des agents non titulaires des lycées représente un coût de 920 000€ pour 2024.*

*La prime pouvoir d'achat a été attribuée en 2023 pour un montant de 1,6 M€.*

- **En 2024, il y aura l'impact en année pleine des décisions règlementaires** ayant eu un effet au cours de l'année 2023, comme la valorisation du point d'indice à hauteur de + 1,5 % ou l'ajout de 5 points d'indice pour tous les agents au 1<sup>er</sup> janvier 2024.
- **D'autre part, en 2024, la Région va renforcer ses équipes sur le suivi des dossiers FEADER avec la création de 2 postes permanents et 6 contrats de projet cette année.**
- **Par ailleurs, la collectivité souhaite :**
  - Conjuguer la maîtrise de la masse salariale et un dialogue social constructif
  - Renforcer l'attractivité de la collectivité pour attirer et fidéliser les talents dans l'administration publique territoriale.
  - Être un employeur attentif à la protection de ses agents
  - La modernisation des processus de ressources humaines

# GESTION FINANCIÈRE



Dans un contexte économique et budgétaire incertain et difficile, la stratégie financière continuera à faire l'objet d'un pilotage budgétaire réactif et rigoureux.

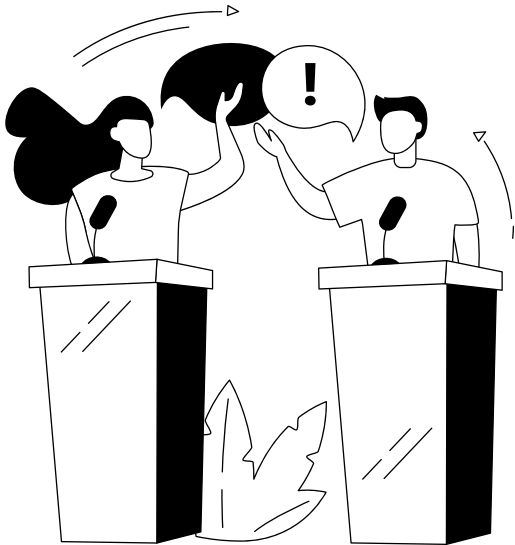
BUDGET 2024  
**134,6 M€**

(dont 128,3 M€ au titre de l'annuité de la dette)

## LES PRIORITÉS POUR 2024

- **assurer l'exécution du budget primitif** et conduire les différentes étapes budgétaires (décisions modificatives, compte administratif, orientations budgétaires).
- **garantir la mise en place du PPI**, décliner les outils de suivi et d'actualisation
- **mettre en œuvre les évolutions de notre cadre budgétaire et comptable**, qu'il s'agisse du nouveau règlement budgétaire et financier (RBF), de la nomenclature M57 ou du budget annexe des services d'aménagement numérique
- **déployer les actions de financement et d'accès à la liquidité**, dans un contexte de forte évolution des taux avec le renforcement d'une gestion quotidienne de la trésorerie et d'une politique d'emprunts mobilisant tous les leviers : recours aux emprunts obligataires, enveloppes pluriannuelles avec la BEI, Agence France Locale (« AFL ») et recours aux prêts bancaires ;
- **garantir une exécution comptable de qualité**, dans le cadre de la convention de services comptables et financiers (CSCF) et du partenariat avec le comptable public et la Direction régionale et interrégionale des finances publiques (DRFIP)
- **poursuivre les analyses et travaux liés à la démarche de « budget vert »** en prenant en compte notamment les dispositions issues de la loi de finances 2024.

# COMMUNICATION ET PARTICIPATION CITOYENNE



La stratégie de communication est bâtie autour de quatre enjeux de communication :

- Une Région utile
- Une Région lisible
- Une Région visible,
- Une Région engagée.

Le plan d'actions 2024 sera construit autour de ces quatre axes qui irriguent l'ensemble des actions d'information et de communication, permettant aux habitants du territoire et bénéficiaires des politiques déployées, de comprendre, d'être informés, et d'agir quand cela est possible.

Ces enjeux se traduisent par une simplification des messages et une meilleure identification vis-à-vis des bénéficiaires, par une information directe, des prises de paroles de grande ampleur sur des sujets majeurs et identifiés comme prioritaires, une information pédagogique sur les compétences de la collectivité.

BUDGET 2024  
**4,1 M€**

## LES PRIORITÉS POUR 2024

- Des campagnes bi-mestrielles pour informer sur les compétences et les actions de la collectivité
- Un document toutes boîtes aux lettres reprenant ces actions phares et illustrées par les chiffres du budget
- Une meilleure visibilité de l'action de la Région sur l'ensemble du territoire notamment via l'outillage des partenaires et prescripteurs
- Deux prises de parole de grande ampleur (thématiques à préciser)
- Des campagnes d'informations thématiques et ciblées tout au long de l'année



# MODERNISATION DES SERVICES RÉGIONAUX

La collectivité organise des actions visant à accompagner l'administration dans l'évolution de ses pratiques professionnelles, à améliorer l'accueil des usagères et des usagers, à animer la communication interne et la communauté managériale. L'innovation publique est encouragée notamment via l'organisation de la 7<sup>e</sup> édition du Mois de l'innovation publique. Des formations et sensibilisations sont menées sur les enjeux d'égalité et de diversité.

BUDGET 2024  
**0,23 M€**

## LES PRIORITÉS POUR 2024

### Transformer les pratiques professionnelles

Le déploiement de plusieurs dispositifs se poursuit : « la boussole managériale » pour aider les managers à se situer et s'orienter dans l'évolution de leurs pratiques managériales ; « Cocoon » pour développer les compétences du personnel administratif en matière de communication et de coopération ; « Adaptions le travail au cerveau » pour aider les équipes à améliorer les modes de travail individuels et collectifs. L'offre de formations sur les pratiques managériales est revisitée.

### Ecouter les usagères et les usagers

En complément du baromètre « AFNOR expérience citoyen » réalisé en 2022 et 2023, une expérimentation de labélisation « Services Publics + » est menée. Ce label atteste de la qualité du service rendu et de la bonne application des engagements du référentiel proposé par la Direction interministérielle de la transformation publique (DITP).

### Développer la communication interne

Trois numéros du magazine interne sont publiés à l'attention des 4 400 personnels administratifs et des lycées. Des temps inspirants sont proposés aux 140 encadrants des services administratifs, dédiés aux sujets de transformation des pratiques professionnelles.

### Sensibiliser sur l'égalité et la diversité

Le Centre de ressources régional dédié à la culture de l'égalité entre les femmes et les hommes et à l'accès aux droits est créé. Son rôle : mettre en réseau les acteurs et les actrices en charge de ces sujets sur le territoire et donner accès, via un site internet, à de l'information pour toutes et tous. La délégation à la modernisation de l'action publique continue de sensibiliser le personnel de la Région au travers de formations, d'événements et de publications.





# ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

Les attentes des citoyens à l'égard de l'action publique n'ont jamais été aussi fortes que dans le contexte actuel d'incertitude et de crises multiples.

La conjonction des contraintes budgétaires accrues, l'urgence à engager des transitions indispensables pour faire face à la crise écologique sans aggraver davantage les inégalités sociales accroît l'exigence de pertinence et d'efficacité de l'intervention publique.

L'évaluation consiste à mesurer, observer et analyser les effets d'une politique, dès sa conception, pendant ou après sa mise en œuvre. Elle produit des connaissances et permet aux acteurs publics de porter un regard critique, avant de décider de façon éclairée de maintenir, de faire évoluer ou de supprimer une politique.

Elle contribue ainsi à rationaliser la prise de décision publique, à moderniser la gestion de l'administration et des services publics et à rendre plus efficace la dépense publique.

BUDGET 2024  
**0,57 M€**

## LES PRIORITÉS POUR 2024

Evaluations des politiques publiques régionales dans le cadre d'un programme annuel,

Evaluations règlementaires prévues au titre de la mise en œuvre des fonds européens (FESI) en tant qu'autorité de gestion des différents programmes (PO FEDER, FSE + et INTERREG) dans une approche pluriannuelle.

Plans d'évaluation des FESI pour la programmation 2021/2027 ont été validés par les comités de suivi des fonds et adoptés par la commission européenne en juin 2023. Les premières évaluations seront engagées en 2024.

# MOYENS GÉNÉRAUX

En 2024, la Région poursuivra son engagement dans le développement de pratiques durables au sein de ses bâtiments administratifs.

BUDGET 2024  
**12,6 M€**

## LES PRIORITÉS POUR 2024

Réduction de l'empreinte écologique des sites administratifs et des antennes à travers la rénovation du parc immobilier tertiaire, la réduction des consommations en ressources, le développement des énergies renouvelables et la mise en place d'une mobilité plus durable.

Mise en place du plan de sobriété énergétique sera effective en année entière sur l'ensemble du parc immobilier.



# SYSTÈMES D'INFORMATION

2024 sera la 2<sup>e</sup> année de mise en œuvre du SDSI couvrant la période 2023 – 2025.

D'importants projets déjà lancés comme EUROPAC, ONDE, LICORNE, AIR, EFFILOGIS, gestion du patrimoine mais aussi les projets visant à renforcer nos cyberdéfenses seront poursuivis.

BUDGET 2024  
**12,5 M€**

## LES PRIORITÉS POUR 2024

- Refonte ou l'évolution du site internet institutionnel, de la plateforme participative,
- Signature électronique des rapports,
- Refonte d'ABCdélis, logiciel de recherche dans les délibérations,
- Animation de réseaux,
- Actualisation de GEDEON, logiciel de gestion des rapports et Vdélibérations,
- Evolution du logiciel de gestion de la photothèque de la DCRC,
- Dématérialisation du dossier agent.

# ASSEMBLÉE, DOCUMENTATION, COURRIER

Ce budget permet notamment à la Région d'assurer les dépenses liées au statut de ses élus et au financement des ressources documentaires de l'ensemble des services.

BUDGET 2024  
**5,9 M€**

## LES PRIORITÉS POUR 2024

- Afin de permettre à la Région de mener à bien ses engagements et obligations, de nombreuses assemblées plénières et commissions permanentes sont programmées en lien notamment avec les étapes budgétaires annuelles.
- Le portail documentaire mis en œuvre en décembre 2023 permet de mieux répondre aux besoins des utilisateurs. En 2024, les documentalistes vont s'attacher à utiliser et à faire connaître aux utilisateurs toutes les potentialités offertes par ce portail.
- La dématérialisation de l'enregistrement du courrier permet à l'ensemble des directions d'accéder en temps réel à leur courrier quel que soit leurs modalités de travail, présentiel ou télétravail. Ces modalités de fonctionnement sont en complète cohérence avec le plan de sobriété énergétique.



# ACHATS

En 2024, la Direction des Achats va intensifier toutes les actions engagées en 2023, tant le traitement des procédures de mise en concurrence que les actions dotées d'une dimension environnementale et sociétale.

Elle continue à utiliser les outils métiers financés aux budget 2024

- De sourcing
- De suivi de la santé financière des entreprises
- De suivi de la programmation des achats

BUDGET 2024  
**0,29 M€**

## LES PRIORITÉS POUR 2024



- Renforcer le positionnement de la fonction achat vis-à-vis des directions opérationnelles avec, notamment, le déploiement des documents types avec leur mise à jour, l'animation de l'outil intranet, la diffusion de « bonnes pratiques » ...
- Conforter et augmenter le nombre des consultations permettant aux lycées de disposer de produits alimentaires locaux et bio. Des marchés sont en cours d'exécution, il faut continuer à accompagner leur déploiement et suivre les consommations. D'autres marchés seront lancés en 2024, avec l'objectif de couvrir plus de la moitié des besoins alimentaires des lycées expérimentateurs avec des produits locaux et/ou bio.
- Continuer les actions à dimension sociétale : l'opération de reconditionnement des déchets d'équipements électriques et électroniques par les structures locales de l'insertion, les marchés de travaux clausés, l'introduction d'une clause sociale dans les concessions ferroviaires
- Renforcer l'accompagnement de la Direction des achats aux consultations en cours pour l'ouverture à la concurrence du ferroviaire, les outils billettiques.
- Continuer à déployer la dynamique achat avec l'acculturation à la notion « d'objectifs chiffrés de gains ».



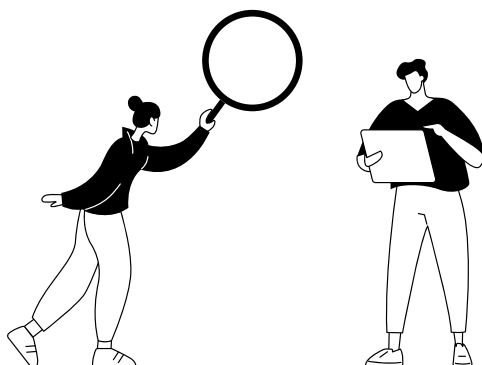
# AFFAIRES JURIDIQUES ET ARCHIVES

Le budget de la Direction des affaires juridiques et des archives est essentiellement consacré aux honoraires et prestations de services conformément à son marché.

BUDGET 2024  
**0,18 M€**

## LES PRIORITÉS POUR 2024

- Défendre les intérêts de la collectivité (mémoires, consultations juridiques, rédaction de plaidoiries).
- Garantir l'optimisation juridique de l'action régionale (être le garant d'une analyse juridique fiable et argumentée dans l'aide à la prise de décision pour les directions et les élus).
- Archivage électronique (essentiel afin de faire face aux risques juridiques, administratifs et financiers et de perte d'information engendrée par une mauvaise conservation de l'information sous format numérique).
- Par l'archivage, assurer la poursuite de la conservation du patrimoine et de la mémoire de la collectivité.





# LE CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL RÉGIONAL

Le conseil économique, social et environnemental régional appréhende les grandes questions relatives au développement de la Région. Ses réflexions s'appuient sur l'expertise de ses membres et celle des acteurs régionaux concernés par le sujet. Le secrétariat général a pour mission d'assurer un service de qualité aux 110 conseillères et conseillers du CESER.

BUDGET 2024  
**1,43 M€**

## LES PRIORITÉS POUR 2024

2024 marque le début d'une nouvelle mandature du CESER élue pour six années.

L'installation des nouvelles conseillères et conseillers a eu lieu en février 2024, sous la présidence du Préfet de Région,

La priorité du début d'exercice consiste à transmettre à cette nouvelle assemblée le fond de pensée et les méthodes de travail du CESER et à engager de nouveaux travaux.

- Mise en place de la gouvernance du CESER.
- Mise en œuvre des premiers travaux de la nouvelle mandature.



4, square Castan  
CS 51 857  
25 031 Besançon CEDEX  
Tél. 0 970 289 000

[bourgognefranchecomte.fr](http://bourgognefranchecomte.fr)     



*Ma Région | avancer, partager*